



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 083-218300036-20230411-DCM2023\_019-DE



Délibération N°2023-019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL et Christian CHILLI.

Excusées : Aude ABIME représentée par Hugues MARTIN,

Carmen FERNAGUT représentée par Raymond BORIO.

Absents : Claire CANDELA et Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julie LUCCIONI.

Nombre de membres en exercice : 13    Nombre de membres présents : 9    Nombre de Suffrages exprimés : 11  
Pour : 11    Contre : 0    Abstention : 0

### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE EXERCICE 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal de la Commune la note de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 et le budget primitif de l'exercice 2023 qui s'établit ainsi qu'il suit :

⇒ pour la section de FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
<b>Total . . . . .</b>	<b>999 119.37 €</b>	<b>999 119.37 €</b>

⇒ pour la section d'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
<b>Total . . . . .</b>	<b>797 456.67 €</b>	<b>797 456.67 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte ces propositions et ARRETE le montant des recettes et des dépenses du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune tels que définis ci-dessus,

PRECISE que le vote du budget a lieu par CHAPITRES.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

